

## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Réunion du 13 février 2026



### CA 2026 - 05 : Attribution de subventions – année 2026

Le conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours, régulièrement convoqué le 6 janvier 2026, s'est réuni le vendredi 13 février 2026, au Conseil Départemental, place Chatelet à Chartres sous la présidence de M. Christophe LE DORVEN, président du conseil d'administration.

#### **Présents avec voix délibérative :**

M. Christophe LE DORVEN	M. François BELHOMME
M. Didier GARNIER	Mme Elisabeth FROMONT
M. Marc GUERRINI	M. Olivier HOUDY
Mme Sylvie HONNEUR-BUCHER	M. Pierre SANIER
Mme Emmanuelle BOUTET-GELINEAU	M. Alain BELLAMY
M. Bertrand MASSOT	
Mme Karine DORANGE	

#### **Membre(s) excusé(s) :**

M. Francis PECQUENARD  
M. Stéphane LEMOINE  
M. Jean-Pierre GORGES représenté par M. Alain BELLAMY  
M. Eric GERARD

#### **Membre(s) absent(s) :**

#### **Membre(s) excusé(s) ayant donné(s) pouvoir(s) :**

#### **Présents de droit :**

M. Philippe DUMAS, directeur de cabinet de monsieur le préfet  
M. Laurent ARCHENault, payeur départemental


#### **Excusé(s) :**

M. Hervé JONATHAN, préfet d'Eure-et-Loir ;

**Étaient présents avec voix consultative** : Colonel hors classe Bruno HUCHER, directeur départemental ; Médecin de classe exceptionnelle David POUBEL ; les membres de la CATSIS : Capitaine David BOUTOILLE, Capitaine Cédric ROBERGE, Sergent-chef Loïc BERTHELOM ; Lieutenant Franck CATRY ; le référent sureté et sécurité : Lieutenant-colonel Michaël ACHARD,

**Excusé(s)** : Lieutenant-colonel Emmanuel DUPONT, président de l'Union Départementale des Sapeurs-Pompiers d'Eure-et-Loir ; les membres de la CATSIS ; Mme Corinne ARNOULT ; Lieutenant Sylvain ESNAULT ; Adjudant Dominique GUILMIN, référent sureté et sécurité ; Commandante Jennifer DAVID, Caporale Gwenaëlle HALLIER, référente mixité et lutte contre les discriminations.

\*\*\*

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 3111-1 et L.3241-1 et L.3312-7. 

\*\*\*

Considérant que chaque année le SDIS 28 est sollicité par plusieurs associations pour l'attribution d'une subvention annuelle de fonctionnement.

Considérant que pour 2026, le SDIS 28 a été sollicité par des associations dont l'objet et les actions réalisées sont en lien avec les missions et compétences du SDIS.

Considérant qu'il est proposé d'attribuer un montant de subvention total de **85 870,30 €** selon la répartition suivante :

	Subvention votée au titre de l'année 2025	Subvention proposée au titre de l'année 2026
Union départementale des sapeurs-pompiers d'Eure-et-Loir	68 572,70 €	68 370,30 €
Amicale du personnel de la direction	11 000 €	11 000 €
Œuvre des pupilles	3 000 €	3 000 €
Union régionale des sapeurs-pompiers	1 000 €	1 000 €
Association des anciens sapeurs-pompiers d'Eure-et-Loir	1 000 €	1 000 €
Arsenal des pompiers euréliens	1 500 €	1 500 €
<b>TOTAL</b>	<b>86 072,70 €</b>	<b>85 870,30 €</b>

Un ajustement est proposé par rapport à l'année précédente :

- la subvention à l'Union départementale a été révisée à 68 370,30 € conformément à l'application des nouvelles modalités de calcul précisées dans la convention adoptée par le CASDIS le 17 décembre 2024.

\*\*\*

**Le CASDIS, après en avoir délibéré, approuve l'attribution des subventions 2026 d'un montant total de 85 870,30 € selon la répartition proposée ci-dessous :**

	2026
<b>Union départementale des sapeurs-pompiers d'Eure-et-Loir</b>	68 370,30 €
<b>Amicale du personnel de la direction</b>	11 000 €
<b>Œuvre des pupilles</b>	3 000 €
<b>Union régionale des sapeurs-pompiers</b>	1 000 €
<b>Association des anciens sapeurs-pompiers d'Eure-et-Loir</b>	1 000 €
<b>Arsenal des pompiers Euréliens</b>	1 500 €
<b>TOTAL</b>	<b>85 870,30 €</b>

**Pour : unanimité**

**Contre : /**

**Abstention : /**